

### **SANARY/MER : LE MAIRE DESARME SA POLICE MUNICIPALE EN PUNITION**

**Le premier magistrat de Sanary sur-Mer a peu goûté que les policiers refusent d'évacuer à sa demande des élus d'opposition, lors du dernier conseil municipal....**

Récemment placé en garde à vue dans le cadre d'une information judiciaire contre X ouverte pour favoritisme et détournements de fonds publics, Ferdinand Bernhard, maire divers droite de Sanary-sur-Mer dans le Var, fait de nouveau parler de lui. Selon *Var-Matin*, les policiers municipaux de la ville sont en effet privés depuis quelques semaines de matériel de défense. « Une sanction assumée par Ferdinand Bernhard qui ne supporte pas de voir son autorité mise à mal », rapporte le quotidien.

La situation remonterait au dernier conseil municipal, où le maire de Sanary avait ordonné l'évacuation de deux de ses opposants qui, selon lui, troublaient la sérénité des débats. « Mais devant le refus et le calme affichés par ces derniers, les fonctionnaires n'avaient pas appliqué la réquisition du premier magistrat », écrit *Var-Matin*.

Le quotidien a joint par téléphone Ferdinand Bernhard, qui confirme sa volonté de sanctionner ainsi les policiers. L'épisode du conseil municipal ne représenterait qu'un grief parmi d'autres « Quand les policiers municipaux de Sanary commenceront à respecter les arrêtés du maire et cesseront de jouer les cow-boys, on en reparlera ! Ils n'en foutent pas une ! », déclare le maire à *Var-Matin*. Ambiance.

**Drôle de manière de sanctionner ses Policiers Municipaux qu'en procédant à leur désarmement ! D'une part, il s'agit d'une sanction collective et par conséquent, non autorisée. D'autre part, le fait de désarmer la Police Municipale ne rentre pas au rang des sanctions pouvant être infligées. Enfin et à priori, la sanction découle d'un ordre manifestement illégal et ne pouvant être exécuté par les agents (il appartiendra au Procureur de la République de faire la lumière sur ce point) !**

**Pour conclure et alors que les policiers municipaux sont exposés au danger permanent, le Premier Magistrat leur ôte leur moyen de défense... Cet acte est irresponsable et pourrait, en cas d'incident majeur, avoir des conséquences dramatiques pour les agents... et pour le Premier Magistrat, garant de leur sécurité !!!**

**Source : <http://www.20minutes.fr>**